

Etude réalisée par l'association départementale pour le développement de la musique et de la danse en Mayenne (ADDM 53)

# Amateurs

Pratiques musicales

# Remerciements

Merci à l'ensemble des personnes qui ont bien voulu donner un peu de leur temps pour le renseignement des questionnaires ou pour un entretien : sans leur participation active, cette étude n'aurait pu être réalisée,

Merci à l'équipe de l'ADDM 53 : Nathalie Bouchy, Danièle Jouault, Jocelyne Lagaë, Nicolas Moreau pour son accueil et plus particulièrement à Raphaël Buhot et à Baptiste Clément pour leur confiance, leur soutien et leur disponibilité tout au long de l'étude,

Merci à Nadia Bazureau, chargé d'études à la Direction de l'Aménagement du territoire, de l'agriculture et de l'environnement du Conseil général de la Mayenne, qui m'a transmis de nombreuses données sur les territoires mayennais, à Jean-Luc Gauquelin, chef du Service de Protection de l'Eau et du Sol (SPES) du Conseil général de la Mayenne et à Marie-Christine Puntello, chargé de l'atelier de cartographie automatique (SIG) au SPES qui a réalisé les cartes.

# Avant-propos

Ce rapport d'étude s'appuie sur la réalisation d'une enquête de terrain qui s'est déroulée de février à mai 2004. L'état des lieux présenté est donc une photographie des pratiques musicales amateurs collectives à cette époque, des évolutions ayant pu survenir depuis.

Ce rapport d'étude est volumineux. Sa lecture, de ce fait, peut ne pas être aisée. Aussi est-il possible de le lire suivant des clés d'entrées en allant chercher dans différentes parties de l'étude les informations qui peuvent intéresser le lecteur. Par ailleurs une synthèse regroupant les conclusions essentielles de ce rapport est disponible.

Malgré notre volonté d'exhaustivité, des ensembles musicaux amateurs ont pu être oubliés. Qu'ils acceptent nos excuses et n'hésitent pas à prendre contact avec l'ADDM 53 pour se faire connaître.

Le diagnostic, les rôles assignés aux pratiques, les pistes d'action... présentés dans cette étude, ont pour seul objectif de constituer une source de réflexion, de discussion, de débat. C'est pourquoi, des rencontres thématiques à l'échelle départementale ou à l'échelle des territoires, dont les modalités d'organisation restent à définir, trouveront une suite logique à ce rapport.

# Sommaire général

Introduction .....	1
1 <sup>ère</sup> partie : Présentation générale de l'étude sur les pratiques musicales amateurs collectives en Mayenne .....	3
Sommaire 1 <sup>ère</sup> partie.....	4
1 Contexte, objectifs et objet de l'étude sur les ensembles musicaux amateurs de la Mayenne.....	5
2 Questions auxquelles l'étude a pour but de répondre .....	15
3 Méthode adoptée pour répondre aux questions posées par l'étude ...	16
2 <sup>ème</sup> partie : Etat des lieux des pratiques musicales amateurs collectives en Mayenne .....	29
Sommaire 2 <sup>ème</sup> partie.....	30
1 Les cadres des pratiques musicales amateurs collectives .....	33
2 Les musiciens des ensembles amateurs de la Mayenne.....	73
3 L'organisation de la pratique musicale en amateur .....	100
3 <sup>ème</sup> partie : Quel avenir pour les pratiques musicales amateurs collectives en Mayenne ? .....	125
Sommaire 3 <sup>ème</sup> partie.....	126
1 Quels objectifs fondamentaux pour le développement des pratiques musicales amateurs collectives en Mayenne ? .....	128
2 Points faibles et points forts des pratiques musicales amateurs collectives en Mayenne.....	137
3 Pistes d'actions et de réflexions pour favoriser le développement des pratiques musicales amateurs collectives en Mayenne.....	147
Conclusion.....	161
Annexes.....	163

# Introduction

5 millions de Français de 15 ans et plus jouent de la musique pendant leurs loisirs<sup>1</sup>. Parmi eux, environ 1,25 millions jouent ou chantent au sein d'un ensemble musical. Qu'en est-il en Mayenne ? Combien y a-t-il de musiciens amateurs évoluant au sein d'un ensemble musical amateur (harmonie, batterie-fanfare, fanfare, orchestre symphonique, chorale...) ? Quelles sont leurs pratiques ? Dans quelles dynamiques s'inscrivent-ils ? Quelles sont les ressources humaines, matérielles et financières dont disposent les ensembles musicaux amateurs ? Au-delà du seul aspect quantitatif, qui sont les musiciens amateurs ? Quelles sont leurs motivations ? Quels sont leurs besoins, attentes et difficultés ? Quels liens existent-ils entre pratique musicale amateur collective et enseignement musical ? Quels rôles jouent les ensembles musicaux dans la vie des territoires ? Voici une liste non exhaustive de questions auxquelles l'étude sur les pratiques musicales amateurs collectives en Mayenne s'est donnée pour objectif de répondre.

Cette étude qui a été souhaitée par l'Association départementale pour le développement de la musique et de la danse en Mayenne (ADDM 53), s'inscrit pleinement dans ses missions de développement et de soutien à la pratique musicale amateur en Mayenne. Elle trouve sa motivation dans la volonté de l'ADDM 53 d'explorer en profondeur cette pratique pour favoriser son épanouissement dans la continuité de la structuration de l'enseignement musical organisée par le plan départemental de développement de l'enseignement et des pratiques musicales.

Ce plan qui fête en 2004 ses dix années d'existence, est, aux dires de tous, une réussite exceptionnelle et sert régulièrement de base de travail aux travaux nationaux sur les schémas départementaux de développement des enseignements artistiques. Il a en effet donné naissance, grâce à une politique volontariste du Conseil général de la Mayenne, à un maillage remarquable d'écoles de musique sur l'ensemble des territoires mayennais.

La proximité d'un enseignement musical de qualité en milieu rural a renforcé son accessibilité auprès du plus grand nombre ce qui a eu pour conséquence la formation d'un nombre toujours croissant de musiciens ayant, pour débouché naturel, les ensembles musicaux amateurs. Parallèlement, ces ensembles musicaux amateurs par la diversité des pratiques qu'ils proposent, par les esthétiques qu'ils abordent et par les prestations qu'ils donnent peuvent également être les vecteurs d'une forte attractivité pour la pratique musicale.

Aux côtés de ces deux fonctions, fondatrices pour le développement des pratiques musicales sur les territoires, les pratiques musicales amateurs collectives remplissent encore bien des rôles positifs tant pour la construction de l'individu que pour celle de la société. L'enjeu pour les années à venir sera alors de conserver, de renouveler et d'élargir ces pratiques pour qu'elles continuent à jouer ces rôles auprès du plus grand nombre. C'est pourquoi, la question centrale de l'étude a été la suivante : comment rendre accessible au plus grand nombre de Mayennais une pratique musicale amateur collective de qualité ?

---

<sup>1</sup> Enquête sur les activités artistiques des Français - Direction des études et de la prospective - Ministère de la Culture - 1996

La réponse à cette question s'est articulée en trois temps. La première étape a été celle de la réalisation d'un état des lieux, permettant ainsi d'établir l'image la plus fidèle possible de la réalité des pratiques musicales amateurs collectives dans les territoires mayennais. Dans une démarche de diagnostic, il a ensuite été procédé à une analyse de cet état des lieux pour faire ressortir les points forts et les points faibles actuels ou à venir de ces pratiques. Un ensemble de pistes d'actions et de réflexions a enfin été élaboré afin de tenter d'accroître les atouts et de ralentir les contraintes constatés.

1<sup>ère</sup> partie :

# Présentation générale de l'étude sur les pratiques musicales amateurs collectives en Mayenne

# Sommaire 1<sup>ère</sup> partie

1 Contexte, objectifs et objet de l'étude sur les ensembles musicaux amateurs de la Mayenne.....	5
1.1 Le maître d'ouvrage de l'étude : l'ADDM 53 .....	5
1.1.1 Une étude inscrite au cœur des missions de l'ADDM 53.....	5
1.1.2 Les actions de l'ADDM 53 et du Conseil général de la Mayenne en faveur du développement des pratiques musicales amateurs collectives .....	5
1.2 Les objectifs de l'étude sur les pratiques musicales amateurs collectives en Mayenne .....	8
1.2.1 Pourquoi réaliser une étude sur les pratiques musicales amateurs ? .....	8
1.2.2 Les objectifs de l'étude d'après le cahier des charges.....	9
1.3 Un objet d'étude dont il faut tracer les contours.....	9
1.3.1 Les <b>pratiques</b> musicales amateurs collectives en Mayenne.....	9
1.3.2 Les pratiques <b>musicales</b> amateurs collectives en Mayenne .....	10
1.3.3 Les pratiques musicales <b>amateurs</b> collectives en Mayenne .....	11
1.3.4 Les pratiques musicales amateurs <b>collectives</b> en Mayenne .....	12
1.3.5 Les pratiques musicales amateurs collectives en <b>Mayenne</b> .....	13
2 Questions auxquelles l'étude a pour but de répondre.....	15
2.1 Question centrale de l'étude.....	15
2.2 Questions auxquelles l'étude doit répondre.....	15
3 Méthode adoptée pour répondre aux questions posées par l'étude .....	16
3.1 Les différentes étapes de l'étude.....	16
3.1.1 La réalisation de l'état des lieux .....	16
3.1.2 Traitement et analyse de l'information recueillie .....	16
3.1.3 Proposition d'un certain nombre de pistes d'action pour répondre au diagnostic effectué. ....	17
3.2 L'enquête par questionnaires .....	17
3.2.1 Conception et mise en œuvre de l'enquête par questionnaires.....	17
3.2.2 Un taux de retour des questionnaires très satisfaisant .....	18
3.2.3 Traitement des données issues des questionnaires .....	20
3.2.4 Exploitation des données issues du questionnaire .....	21
3.2.5 Limites de l'enquête par questionnaires.....	22
3.3 L'enquête par entretiens.....	22
3.3.1 Pourquoi des entretiens ?.....	22
3.3.2 Des entretiens auprès de qui ?.....	23
3.3.3 Formes des entretiens .....	25
3.3.4 Bilan des acteurs rencontrés au cours des entretiens .....	26
3.3.5 Traitement des propos recueillis au cours des entretiens .....	27
3.3.6 Exploitation des propos recueillis au cours des entretiens .....	27
3.3.7 Limites de l'enquête par entretiens .....	28

# 1<sup>ère</sup> partie : Présentation générale de l'étude sur les pratiques musicales amateurs collectives en Mayenne

## 1 Contexte, objectifs et objet de l'étude sur les ensembles musicaux amateurs de la Mayenne

### 1.1 Le maître d'ouvrage de l'étude : l'ADDM 53

#### 1.1.1 Une étude inscrite au cœur des missions de l'ADDM 53

En étroite relation avec les milieux amateurs et professionnels, l'Association départementale pour le développement de la musique et de la danse en Mayenne (ADDM 53) est tout à la fois maître d'œuvre de la politique « musique et danse » menée par le Conseil général de la Mayenne dans le cadre du schéma culturel départemental et relais de l'État (Ministère de la culture et de la communication).

Dans une logique d'intérêt général, de service aux usagers, d'élargissement des publics, de structuration du milieu musical et chorégraphique, d'aménagement et de développement du territoire, l'ADDM 53 mène une réflexion sur l'ensemble des activités contribuant au développement de la musique et de la danse :

- renforcement des réseaux d'enseignement, de formation et de diffusion,
- réponse aux besoins de qualification des professionnels,
- développement des pratiques amateurs et formation de leur encadrement,
- promotion auprès du plus grand nombre de tous les genres musicaux et chorégraphiques,
- connaissance et valorisation du patrimoine.

Pour plus d'informations sur les missions de l'ADDM 53, on peut consulter en annexe le préambule du projet d'activité 2004 et le site web [www.lamayenne.fr](http://www.lamayenne.fr) .

#### 1.1.2 Les actions de l'ADDM 53 et du Conseil général de la Mayenne en faveur du développement des pratiques musicales amateurs collectives

Les actions en faveur du développement des pratiques musicales amateurs collectives en Mayenne trouvent leur place soit dans le cadre du plan départemental de développement de l'enseignement et des pratiques musicales du Conseil général (« Plan musique ») soit dans le cadre du projet d'activité de l'ADDM 53. Dans les deux cas, ces actions sont mises en œuvre par l'ADDM 53.

*Les actions du Conseil général de la Mayenne en faveur du développement des pratiques musicales amateurs collectives*

- L'aide aux sociétés musicales pour l'achat d'instruments : le Conseil général de la Mayenne participe à hauteur de 50% du coût des instruments avec un plafond de subvention de 1000 €. Cette aide peut être cumulée sur 2 ou 3 ans. Dans ce cas, la société musicale ne peut prétendre à aucune subvention pendant les 1 ou 2 années suivant le bénéfice de cette mesure. (Plan départemental de développement de l'enseignement et des pratiques musicales),
- L'aide à la création d'ateliers spécifiques pour le développement des pratiques amateurs : ce dispositif a pour but de répondre aux besoins propres des associations musicales amateurs en aidant à la mise en place d'ateliers en partenariat avec les écoles de musique de leur territoire. Ces ateliers permettent aux écoles de musique d'apporter un soutien technique et pédagogique en terme de formation ou d'accompagnement aux groupes amateurs, constitué ou en voie de constitution en faisant la demande. (Plan départemental de développement de l'enseignement et des pratiques musicales),
- L'aide du Fonds d'action culturelle (FAC) : ce fonds permet d'apporter un soutien financier ponctuel à des projets culturels structurants pour les territoires.

*Les actions de l'ADDM 53 (organisées par l'ADDM 53 ou co-organisées dans le cadre de partenariats) en faveur du développement des pratiques musicales amateurs collectives*

- Stages pour les musiciens des ensembles instrumentaux amateurs :
  - Organisation du stage départemental d'orchestre d'harmonie (1<sup>er</sup> niveau),
  - Participation au stage interdépartemental d'orchestre d'harmonie (2<sup>ème</sup> niveau),
  - Organisation du stage interdépartemental d'orchestre symphonique,
  - Organisation des rencontres cordes départementales.
- Soutien à la pratique amateur en ensemble vocal :
  - Soutien à la pratique vocale amateur à travers l'Ensemble Vocal de la Mayenne.
- Soutien à la structuration et au développement des musiques actuelles :
  - Organisation des « apéros-rencontres » : les « apéros-rencontres » constituent des moments conviviaux d'information, de conseil et de débat autour de thématiques propres au secteur des musiques actuelles, en présence d'intervenants témoins et de spécialistes des thèmes traités,
  - Publication trimestrielle du journal « Tranzistor »,
  - Sensibilisation à l'improvisation et au jazz, la résidence de Denis Colin : en partenariat avec le CRDJ (Collectif régional de diffusion du jazz) en Pays de la Loire, l'ADDM 53 est associée au projet de résidence régionale du compositeur et clarinettiste de jazz Denis Colin et de ses musiciens, qui se traduit par la mise en œuvre dans le département de nombreuses actions de sensibilisation sur le thème de l'improvisation, en collaboration avec les écoles de musique et les acteurs oeuvrant dans le domaine des musiques actuelles,
  - Sensibilisation aux nouvelles technologies de la création musicale

- Accompagnement et formation en musiques actuelles : résidence-formation « Artistes en scène », formations individualisées, formations thématiques...
- Formations à l'encadrement des pratiques amateurs :
  - Mise en place d'un dispositif de tutorat : pour ce dispositif, l'ADDM 53 intervient en qualité de conseil, de service technique et administratif, et propose un formateur aux ensembles qui en font la demande, celui-ci apportant une aide technique et artistique à ces ensembles et plus spécifiquement à leur chef,
  - Organisation d'un stage d'initiation à la direction d'orchestre à destination des musiciens d'orchestre d'harmonie.
- Participation à des projets locaux :
  - Aide à l'organisation d'initiatives locales en direction des musiciens amateurs : en 2003, « Horizon cuivres » à Evron, « Musifolies » de St-Berthevin.
- Rencontres avec des artistes dans le but d'une diversification du répertoire et des pratiques :
  - Interventions dans le cadre de projets ponctuels ou dans les stages destinés aux musiciens : en 2004, Michel Godard (« projet cuivres » à Château-Gontier), Pablo Cueco (stage d'orchestre symphonique), Edouard Garrido (stage d'orchestre d'harmonie de 1<sup>er</sup> niveau)...

*Une étude sur les pratiques amateurs qui ne va pas évaluer l'impact de ces différentes actions mais qui pourra en apprécier la pertinence*

L'étude sur les pratiques musicales amateurs collectives n'a pas vocation à évaluer l'impact des actions précédemment citées sur le développement des pratiques amateurs. Cette évaluation serait du reste difficile à réaliser tant les actions sont nombreuses et diverses et tant leurs impacts seraient difficiles, à priori, à déterminer. L'étude présente doit cependant aider à cerner les besoins, les attentes et éventuellement les difficultés des ensembles musicaux amateurs. En ce sens, elle pourra donner un éclairage sur l'adéquation entre les actions actuellement mises en oeuvre et les besoins identifiés.

**L'étude sur les pratiques musicales amateurs collectives en Mayenne s'inscrit au cœur des missions de l'Association départementale pour le développement de la musique et de la danse en Mayenne (ADDM 53). L'ADDM 53, seule, dans le cadre de partenariats ou en tant que maître d'œuvre de la politique « Musique et Danse » du Conseil général de la Mayenne, mène par ailleurs déjà un nombre significatif d'actions en faveur du développement de ces pratiques. Un des objectifs de l'étude consistera ainsi à apporter un éclairage sur la pertinence des actions déjà menées par rapport aux besoins identifiés.**

## 1.2 Les objectifs de l'étude sur les pratiques musicales amateurs collectives en Mayenne

### 1.2.1 Pourquoi réaliser une étude sur les pratiques musicales amateurs ?

*Un domaine investi depuis longtemps par l'ADDM 53 mais encore relativement méconnu*

Bien que pris en compte depuis de nombreuses années par l'ADDM 53 par l'intermédiaire de nombreuses actions, le champ des pratiques musicales amateurs collectives reste encore relativement méconnu. Il n'a, en effet, jamais fait l'objet d'une étude spécifique. L'étude présente a donc pour but d'explorer en profondeur ces pratiques pour mettre en lumière ses réalités et ses enjeux. Elle intervient, par ailleurs, en complément de différentes études déjà réalisées par l'ADDM 53 dans le domaine musical : une étude sur l'enseignement musical en 1992 en vue de la mise en œuvre du « plan musique », une étude sur les musiques actuelles en 1999 et une évaluation du plan départemental de l'enseignement et des pratiques musicales réalisée en 2000.

*Une étude qui trouve sa motivation dans un certain nombre de constats*

L'étude de préfiguration du « plan musique » réalisée en 1992 révélait que les « pratiques musicales amateurs collectives [sont] insuffisamment développées et variées pour animer la vie locale et la rendre riche et dynamique ». Ce constat a été à l'origine de la formulation d'un objectif au sein du plan départemental : « encourager les pratiques amateurs et collectives afin de favoriser l'épanouissement d'une vie musicale riche, diverse et décentralisée ».

En 2000, lors de l'évaluation de ce plan, Jean-Marie Colin, inspecteur de la création et des enseignements artistiques au ministère de la Culture, rapportait que :

- « le faible nombre d'élèves en fin de cursus rend le développement des pratiques amateurs plus difficile,
- les écoles de musique fonctionnent rarement avec les autres structures musicales, en particulier de pratiques amateurs. La complémentarité de ces deux approches musicales reste un potentiel à développer,
- d'une manière générale les écoles de musique ont des difficultés à appréhender leurs missions de développement des pratiques amateurs ».

Jean-Marie Colin concluait que « le développement des pratiques amateurs reste un chantier à soutenir ».

Pour pouvoir établir des comparaisons avec les constats effectués par le passé, cette étude s'attachera à analyser les pratiques musicales amateurs sous l'angle de leur richesse, de leur diversité, de leur répartition géographique et de leurs relations avec les établissements d'enseignement spécialisé. Ces éléments donneront la possibilité de mettre en lumière les évolutions ayant été à l'œuvre au cours des dernières années.

*Le développement de la pratique musicale amateur collective : un prolongement, dans la continuité, du plan départemental de développement de l'enseignement et des pratiques musicales*

La mise en œuvre du plan départemental de développement de l'enseignement et des pratiques musicales en Mayenne est, aux dires de tous, une grande réussite : il a en effet donné la possibilité de structurer un réseau exceptionnel d'écoles de musique. Cette structuration a permis de jeter les bases d'un développement de l'enseignement musical sur l'ensemble des territoires mayennais qui trouve un prolongement naturel dans le développement de la pratique musicale amateur collective. Cette pratique, par le débouché qu'elle constitue et par l'attractivité qu'elle crée, apparaît en effet comme étant indissociable de la problématique du développement de l'enseignement musical.

## 1.2.2 Les objectifs de l'étude d'après le cahier des charges

Extrait du cahier des charges de l'étude (cahier des charges consultable en annexe) :

L'étude a pour objectif de :

- « cerner les atouts et carences [des pratiques musicales amateurs collectives],
- recenser les besoins exprimés et les confronter aux besoins constatés,
- définir les objectifs à court, moyen et long terme pour le développement en Mayenne de pratiques musicales amateurs collectives pérennes et de qualité,
- proposer des moyens à mettre en œuvre pour la satisfaction de ces objectifs ».

**La réalisation d'une étude sur les pratiques musicales amateurs collectives en Mayenne trouve sa motivation dans le souhait d'acquérir une connaissance approfondie du sujet dans le but de développer, dans la continuité de la structuration de l'enseignement musical, la pratique musicale amateur. Elle vise, dans un premier temps, à identifier les besoins, attentes et difficultés des ensembles musicaux amateurs pour proposer, dans un second temps, un certain nombre d'objectifs et de moyens à mettre en œuvre pour y répondre.**

## 1.3 Un objet d'étude dont il faut tracer les contours

### 1.3.1 Les **pratiques** musicales amateurs collectives en Mayenne

*Définition et questionnement autour du terme « pratiques »*

Une pratique est une « manière concrète d'exercer une activité : la pratique d'un art, l'exercice d'une profession » d'après le Petit Robert. Cette définition renvoie très directement à une question à laquelle il faut répondre pour délimiter l'objet de l'étude : à partir de quand peut-on considérer qu'une activité musicale s'inscrit dans le cadre d'une pratique amateur collective ? Plus précisément quelles formes de pratiques musicales collectives l'étude doit-elle prendre en compte ?

*Une étude qui ne prend en compte que les formes organisées de pratiques donnant lieu à des prestations publiques*

L'étude ne porte que sur les formes organisées de pratique musicale collective, c'est-à-dire les pratiques structurées au sein d'une organisation : une association, une école de musique, une collectivité locale, une paroisse, un centre d'animation, un club de personnes âgées... Elle exclut ainsi les formes de pratiques informelles dans un cadre familial ou amical. Ces formes de pratiques n'ont pas été prises en compte car elles ne donnent pas lieu, dans la majorité des cas, à une prestation publique. Or, une des spécificités de la pratique musicale est d'être marquée par une idée de rencontre et de partage avec un public dans le cadre d'un concert.

*Une étude qui s'intéresse à des formes pérennes et existantes de pratiques*

Le terme de « pratique » renvoie également à l'idée de répétition dans le temps d'une même activité. Seuls les ensembles musicaux ayant une activité pérenne ont été considérés. Les rassemblements de musiciens plus ponctuels en vue de la préparation d'un concert ou d'un travail pédagogique n'ont pas été étudiés. Ils s'appuient, d'ailleurs, le plus souvent sur des ensembles constitués. De même, seules les pratiques musicales collectives étant encore en activité ont été prises en compte : les ensembles en sommeil n'ont pas été intégrés à l'enquête.

### 1.3.2 Les pratiques **musicales** amateurs collectives en Mayenne

*Définition et questionnement autour du terme « musicales »*

L'adjectif « musical » renvoie à ce « qui est propre, appartient à la musique » d'après le Petit Robert. L'activité musicale peut être abordée sous deux angles. Sous un angle lié à la pratique : comment joue-t-on de la musique, avec quels instruments, dans quels groupes ? Et sous un angle esthétique : quel genre musical, quels répertoires sont-ils abordés ?

*Une étude qui porte sur toutes les pratiques à l'exception de celles s'inscrivant dans les musiques actuelles*

En termes de pratique musicale, l'étude s'intéresse seulement aux ensembles dont la pratique s'inscrit dans le champ large de la musique dite « classique » qu'elle soit vocale (chorales, ensembles vocaux...) ou instrumentale (batteries-fanfaires, fanfares, harmonies, orchestres symphoniques, steel-bands...). Ainsi, les ensembles amateurs dans le champ des « musiques actuelles » (groupes de jazz, de rock, de hip-hop, de musiques traditionnelles...) ne sont pas pris en compte. Une étude spécifique sur cette thématique, « Les musiques actuelles en Mayenne », a d'ailleurs déjà été réalisée entre juillet 1998 et février 1999 par l'ADDM 53.

*Une étude qui s'intéresse à toutes les esthétiques*

L'étude s'intéresse par contre à toutes les esthétiques de ces ensembles y compris celles faisant partie des musiques actuelles. Ainsi, si l'on prend comme exemple le jazz, esthétique inscrite dans le mouvement « musiques actuelles », certaines chorales peuvent être spécialisées dans un répertoire d'esthétique jazz (gospel...) et des ensembles musicaux comme les harmonies peuvent être amenés à jouer des œuvres issues de ce répertoire. Des ensembles ayant une pratique « classique » s'appuient en effet régulièrement, et de plus en plus, sur des esthétiques « actuelles ».

### 1.3.3 Les pratiques musicales **amateurs** collectives en Mayenne

#### *Définition et questionnement autour du terme « amateurs »*

D'après le Petit Robert, un amateur est une « personne qui cultive un art, une science pour son seul plaisir (et non par profession) ». L'activité amateur se définit donc à la fois par le goût, l'attrait qu'une personne peut avoir à pratiquer une activité et par la non rémunération de la pratique de cette activité. Dans une autre définition, un amateur est « une personne qui exerce une activité de façon négligente ou fantaisiste ». Cette définition porte une connotation péjorative sur la qualité de l'activité effectuée par un amateur toujours dans un système d'opposition avec un travail « professionnel ». Ces définitions appliquées à l'activité musicale, quels critères poser pour affirmer qu'une personne exerce une pratique musicale collective en amateur ? Existe-t-il d'ailleurs une seule forme de pratique amateur ou plusieurs formes de pratique amateur à mettre en relation avec des formes d'engagement et d'investissement différenciées dans les pratiques ?

*Une activité pratiquée dans le cadre des loisirs c'est à dire en dehors de toutes contraintes scolaire ou professionnelle*

Une pratique musicale amateur est une activité pratiquée dans le cadre de loisirs c'est-à-dire en dehors de toute contrainte scolaire ou professionnelle. Les pratiques collectives des élèves des écoles de musique n'ont ainsi pas été prises en compte par l'étude car elles s'inscrivent dans le cadre des enseignements dispensés par les écoles. Il s'agit pour l'élève d'apprendre à jouer ou chanter avec les autres en les écoutant, en suivant un tempo, en comprenant les gestes du chef... Il existe alors une « contrainte » liée à l'apprentissage qui va à l'encontre de la définition ayant été adoptée. Il semble cependant rapide de considérer l'apprentissage comme une « contrainte ». Interroger cette opposition conduit à se poser un certain nombre de questions : apprentissages et pratiques dans le cadre d'un loisir sont-ils contradictoires ? Un musicien amateur doit-il se contenter de jouer grâce aux bases qu'il a acquises au cours de sa formation initiale ou doit-il s'inscrire dans un processus d'apprentissage continu ?

La distinction entre musicien amateur et professionnel semble, elle, plus facile à effectuer : le musicien amateur ne touche aucune rémunération dans le cadre de son activité. Si la distinction au niveau individuel (musicien par musicien) paraît simple, un cadre collectif peut compliquer la tâche. Certains ensembles amateurs peuvent en effet être amenés à évoluer en compagnie de professionnels lors de leurs prestations. Ces ensembles encore amateurs se rapprochent alors d'une pratique professionnelle et il peut alors être difficile d'établir une limite parfaitement hermétique entre amateurs et professionnels.

Il est enfin à noter que seuls les amateurs « actifs », ayant une pratique musicale, ont été considérés dans cette étude. Car la notion d'amateur peut aussi inclure dans certains cas les amateurs « passifs » qui achètent des disques, vont à des concerts... Ces personnes ont une pratique culturelle mais pas artistique.

### *Un terme d'amateur qui peut être porteur d'une connotation péjorative*

Comme on l'a vu dans la définition proposée par le Petit Robert, le mot « amateur » peut également porter dans ses germes la signification d' « à peu près ». Elle s'oppose alors à l'idée d'un travail « professionnel » où la qualité, la rigueur, la précision sont plus importantes et plus valorisées. Le terme « amateur », pour l'étude, est un statut et non un jugement porté sur la qualité des prestations des ensembles. Ce statut d'amateur n'implique par ailleurs pas un travail mal effectué, pour lequel l'investissement aurait été minimal. Car les pratiques musicales amateurs, bien que « non professionnelles », peuvent également s'effectuer sous le sceau d'un certain nombre d'exigences. Il en est de l'exigence de qualité qui semble pouvoir s'exprimer dans la pratique amateur lorsque les musiciens donnent le « meilleur d'eux-mêmes » et atteignent la meilleure qualité possible en fonction de leurs potentiels technique et artistique de départ. Ces potentiels techniques et artistiques de départ n'étant pas comparables aux potentiels techniques et artistiques de musiciens professionnels, leurs prestations ne sont pas comparables ni en leur faveur, ni en leur défaveur.

### *Derrière la notion d'amateur, des formes d'engagement différenciées dont l'étude doit tenir compte*

La définition choisie d'une pratique amateur : « pratique s'effectuant en dehors de toute contrainte scolaire ou professionnelle », englobe l'ensemble des pratiques auxquelles l'étude va s'intéresser. Il semble cependant que plusieurs figures de l'amateur liées à des formes d'engagement et d'investissement différenciées puissent exister. Ces formes d'engagement et d'investissement peuvent être liées aux ensembles et/ou à l'individu et se traduisent sans doute par différents types d'approches : approche ludique, approche sociale, approche semi-professionnelle, approche distractive, approche valorisante... L'étude aura à tenir compte de ces différentes approches à la fois dans ses conclusions et dans la formulation de pistes d'action.

## 1.3.4 Les pratiques musicales amateurs **collectives** en Mayenne

### *Définition et questionnement autour du terme « collectives »*

D'après le Petit Robert, l'adjectif « collectif » signifie « qui comprend ou concerne un ensemble de personnes ». La pratique musicale pour qu'elle soit collective doit donc concerner un nombre « minimal » de personnes. A partir de combien de personnes doit-on considérer qu'une pratique est collective ?

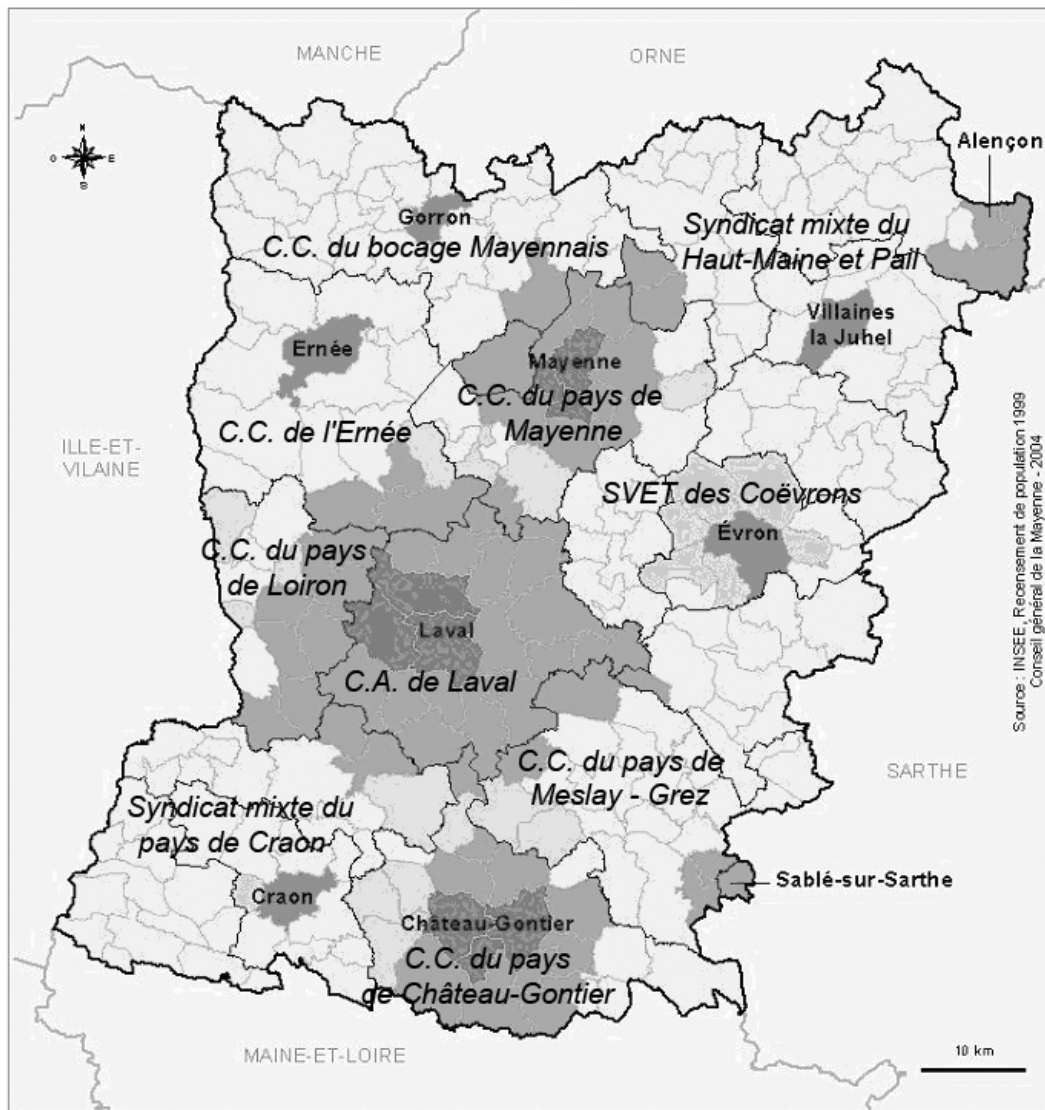
### *Un terme porteur d'une dimension sociale*







La logique voudrait que l'on considère qu'une pratique musicale est collective à partir du moment où elle est réalisée au moins par deux personnes. Dans les faits, l'ensemble des groupes rencontrés comporte au minimum une dizaine de personnes. Par ailleurs, le terme « collectif » peut également être à mettre en relation avec les dimensions qui s'y raccrochent comme la dimension sociale de la vie d'une association ou la participation à la vie locale... La réunion de différentes personnes pour pratiquer une même activité peut en effet potentiellement être créatrice de lien social.

### 1.3.5 Les pratiques musicales amateurs collectives en Mayenne

*La Mayenne : notre territoire d'étude (voir les cartes en annexe)*

#### Le zonage en aires urbaines et en aires d'emplois de l'espace rural



-  Pôle urbain : cité urbaine comptant 5 000 emplois ou plus et n'appartenant pas à la couronne périurbaine d'un autre pôle urbain
-  Couronne périurbaine : ensemble des communes dont 40 % ou plus des actifs résidents vont travailler dans une autre commune de l'aire urbaine (= pôle urbain et sa couronne périurbaine)
-  Communes multipolarisées : communes ou agglomérations hors des aires urbaines, dont au moins 40 % des actifs résidents travaillent dans plusieurs aires urbaines
-  Pôle d'emploi de l'espace rural : commune offrant 1 500 emplois ou plus et n'appartenant pas à l'espace à dominante urbaine
-  Couronne d'un pôle d'emploi de l'espace rural : ensemble des communes dont 40 % ou plus des actifs résidents vont travailler dans l'aire d'emploi de l'espace rural
-  Ensemble des communes n'appartenant pas à l'espace à dominante urbaine

Le département de la Mayenne est situé dans le nord-ouest de la France entre Le Mans et Rennes. 285 000 habitants vivent sur une superficie d'environ 5200 km<sup>2</sup> (54 habitants par km<sup>2</sup>). Seules 6 communes comptent une population supérieure à 5000 habitants. Les activités agricoles (14% de la population active) et agro-alimentaires tiennent une place prépondérante au sein de l'économie départementale. Le département de la Mayenne, de par ses caractéristiques économiques, sociales et culturelles, s'inscrit donc globalement dans des problématiques liées au monde rural. L'étude aura à tenir compte des spécificités liées à l'aménagement et au développement des territoires ruraux.

*Une recomposition des territoires déjà bien entamée en Mayenne*

La Mayenne compte 261 communes toutes adhérentes (sauf une) à l'une des 16 communautés de communes ou à la communauté d'agglomération (CA de Laval). Le territoire départemental est par ailleurs structuré en 10 pays mayennais pouvant contractualiser des programmes d'actions pluriannuels avec les collectivités départementales ou régionales. Le développement culturel des territoires mayennais s'appuie d'ailleurs sur ce maillage : parmi ces pays, 4 ont signé une convention de développement culturel avec le département et la Région. Enfin, un pays « loi Voynet », le pays de Haute-Mayenne, couvre le nord du département et un Parc naturel régional (PNR), le PNR Normandie-Maine englobe un certain nombre de communes du quart nord-est du département.

**Une pratique musicale amateur collective (dans le cadre de cette étude) est une activité musicale organisée, s'effectuant en dehors de toute contrainte scolaire ou professionnelle, au sein d'un groupe n'appartenant pas au courant « musiques actuelles ». Pour des questions de vocabulaire, seront employés indifféremment les termes de « pratique musicale amateur collective » et « d'ensemble musical amateur ». Lorsque le terme « musicien amateur » est employé, il englobe à la fois les choristes et les instrumentistes. Enfin, les termes « ensembles vocaux » et « chorales » sont, dans l'étude, synonymes.**

## 2 Questions auxquelles l'étude a pour but de répondre

### 2.1 Question centrale de l'étude

Comment rendre accessible au plus grand nombre de Mayennais une pratique musicale amateur collective de qualité ?

Pour répondre à cette question centrale, l'étude devra au préalable répondre à un grand nombre de questions sous-jacentes, l'ordonnement de ces différentes interrogations permettant également de construire le plan de l'étude.

### 2.2 Questions auxquelles l'étude doit répondre

Quelles sont les caractéristiques quantitatives et qualitatives des pratiques musicales amateurs collectives en Mayenne ?

La réponse à cette question a pour objectif d'établir un état des lieux précis des pratiques musicales amateurs collectives en Mayenne. Cette première phase semble incontournable. Pour proposer les actions les plus appropriées en vue de développer les pratiques musicales amateurs, une connaissance approfondie de ces pratiques est en effet indispensable. Cette question peut engendrer de nombreuses autres interrogations qui trouveront leur place dans la réalisation des enquêtes par questionnaires et par entretiens.

Au vu de l'état des lieux et des objectifs fondamentaux fixés pour le développement de la pratique musicale amateur, quels sont les points forts et les points faibles actuels et à venir de ces pratiques en Mayenne ?

Il s'agit d'établir un diagnostic de la situation et de déceler les atouts et contraintes, opportunités et menaces, pour le développement de la pratique amateur. Avant d'établir ce diagnostic, un certain nombre d'objectifs fondamentaux qui serviront de grille de lecture pour porter une appréciation sur l'état des lieux seront définis. La construction de ces objectifs fondamentaux s'appuiera sur la détermination des rôles et des fonctions que les acteurs assignent à leurs pratiques.

Quelles pistes d'action proposer pour favoriser le développement des pratiques musicales amateurs collectives ?

La dernière étape pour répondre à la question du développement des pratiques amateurs prend la forme de la formulation d'un certain nombre de pistes d'actions. Ces pistes d'actions seront déclinées à partir des objectifs poursuivis. Elles sont, comme leur nom l'indique, seulement des pistes et ne portent aucune valeur injonctive. Elles devront être réappropriées et retravaillées par les acteurs dans le cadre d'une large concertation.

**La question centrale à laquelle l'étude a pour but de répondre est la suivante : comment rendre accessible au plus grand nombre de Mayennais une pratique musicale amateur collective de qualité ? Pour pouvoir répondre à cette question, il doit au préalable être répondu à un certain nombre de questions portant sur les caractéristiques quantitatives et qualitatives des ensembles musicaux amateurs, sur les points forts et points faibles actuels et à venir des pratiques musicales amateurs collectives en Mayenne et enfin, sur les meilleures pistes d'actions à proposer pour favoriser leur développement.**

## 3 Méthode adoptée pour répondre aux questions posées par l'étude

### 3.1 Les différentes étapes de l'étude

#### 3.1.1 La réalisation de l'état des lieux

*Documentation sur les ensembles musicaux amateurs pour mieux appréhender leur globalité*

- Documentation pour mieux connaître les pratiques musicales amateurs collectives et leurs acteurs en Mayenne (articles de journaux, différentes publications...)
- Recensement des ensembles musicaux amateurs de la Mayenne à partir de la base de données de l'ADDM 53

*La démarche d'enquête pour mieux connaître les pratiques musicales amateurs collectives en Mayenne*

- Enquête par questionnaires et par entretiens pour collecter des données quantitatives et qualitatives sur les ensembles
- Observation informelle d'ensembles musicaux amateurs au cours de répétitions et de concerts

#### 3.1.2 Traitement et analyse de l'information recueillie

*Traitement des données recueillies pour dégager des tendances générales*

- Saisie des questionnaires, retranscription des entretiens
- Sortie des premiers résultats chiffrés de l'enquête par questionnaire et classement par thème des propos recueillis au cours des entretiens
- Réalisation de cartes pour mettre en lumière la dimension spatiale de l'information collectée

*Analyse des données recueillies pour définir les points forts et les points faibles actuels et à venir des ensembles musicaux*

- Construction d'un référentiel sous la forme d'objectifs fondamentaux et confrontation des données recueillies au cours des enquêtes à ce référentiel
- Diagnostic des freins et moteurs actuels et à venir pour le développement des pratiques musicales amateurs collectives en Mayenne

### 3.1.3 Proposition d'un certain nombre de pistes d'action pour répondre au diagnostic effectué

- Formulation d'un certain nombre de pistes d'actions pour minimiser les freins et maximiser les moteurs en faveur du développement des pratiques musicales amateurs collectives
- Réflexion sur les moyens nécessaires à la mise en œuvre de ces actions

**La réalisation de l'étude sur les pratiques musicales amateurs collectives en Mayenne a comporté trois phases : la réalisation d'un état des lieux quantitatif et qualitatif, le traitement et l'analyse des données recueillies et la formulation d'un certain nombre d'objectifs et pistes d'action visant au développement des pratiques.**

## 3.2 L'enquête par questionnaires

Le travail d'enquête par questionnaires a constitué le cœur de l'étude. Il s'agissait en effet de réaliser la « photographie », à la fois quantitative et qualitative, la plus précise et la plus objective possible des pratiques musicales amateurs collectives en Mayenne. Les différents questionnaires envoyés sont consultables en annexe.

### 3.2.1 Conception et mise en œuvre de l'enquête par questionnaires

#### *Conception du questionnaire*

- Définition des objectifs de la recherche d'information : de quelle information avons-nous besoin ?
- Recherche de questions en rapport avec les objectifs de la recherche d'information : quelles questions poser ?
- Sélection des questions les plus pertinentes en confrontant l'information potentiellement recueillie question par question aux objectifs de la recherche d'information par questionnaires : la réponse à cette question apporte-t-elle bien l'information dont nous avons besoin ?
- Questionnement par rapport à l'exploitation ultérieure des données recueillies : comment va-t-on pouvoir analyser l'information recueillie ? Quelles informations va-t-on pouvoir croiser ?
- Réalisation de trois questionnaires distincts en fonction du type d'ensemble : ensembles à vents (batteries-fanfarses, fanfarses, harmonies, trompes de chasse...), ensembles vocaux, autres ensembles, avec un corps commun de questions
- Travail sur les questions (fermeture de questions ouvertes pour faciliter l'analyse...), mise en page des questionnaires

### *Test du questionnaire*

- Test du questionnaire effectué auprès de trois acteurs des pratiques musicales amateurs collectives : Jacques Thomas, chef d'orchestre de la fanfare de Quelaines St Gault, président de la FDSMM (Fédération départementale des sociétés musicales de la Mayenne), Annick Vert, chef de chœur de l'ensemble vocal Volubilis d'Evron, Irène Macé, secrétaire de l'Orchestre de Laval et de la Mayenne
- Amendement du questionnaire en fonction des observations faites par les acteurs sollicités

### *Envoi du questionnaire*

- Pré-renseignement du questionnaire avec les données déjà possédées par l'ADDM 53 (adresses, nom du président, du chef...)
- Envoi des questionnaires aux présidents des ensembles répertoriés dans les bases de données de l'ADDM 53 et aux ensembles dont il a été fait mention au cours des entretiens
- Délai de retour fixé à 1 mois

### *Relances téléphoniques*

- Relances téléphoniques auprès des présidents dès l'envoi des questionnaires pour savoir si le questionnaire leur est bien parvenu, pour demander si son renseignement ne sera pas trop difficile et enfin pour proposer une aide pour le remplir
- Relances téléphoniques à l'expiration du délai de retour pour inciter les ensembles à répondre au questionnaire

## 3.2.2 Un taux de retour des questionnaires très satisfaisant

### Bilan de l'envoi des questionnaires

	Nombre de questionnaires envoyés	Nombre de questionnaires mal orientés	Nombre de questionnaires bien adressés	Nombre de questionnaires retournés	Taux de réponse
Ensembles à vents	54	8	46	42	91%
Ensembles vocaux	56	3	53	42	79%
Autres ensembles	2	1	1	1	100%
Total	112	12	100	85	85%

### Bilan de l'envoi des questionnaires destinés aux ensembles à vents

	Nombre de questionnaires envoyés	Nombre de questionnaires retournés	Taux de retour
Batteries-fanfares	22	19	86%
Fanfares	5	4	80%
Harmonies	17	17	100%
Trompes de chasse	2	2	100%
Total	46	42	91%

112 questionnaires ont été adressés aux ensembles musicaux amateurs de la Mayenne : 54 aux ensembles à vents comprenant les fanfares, les batteries-fanfares, les harmonies et les trompes de chasse, 56 aux ensembles vocaux comprenant les chorales paroissiales, les chorales d'aînés ruraux, les chorales liées aux écoles et les chorales associatives et 2 aux autres ensembles comprenant exclusivement 2 orchestres symphoniques.

Quelques questionnaires ont été aiguillés vers des structures ne proposant pas d'activités musicales. D'autres questionnaires ont été adressés deux fois à une même structure du fait d'un enregistrement dans les fichiers sous deux noms différents et à deux adresses différentes.

#### *Un taux de retour des questionnaires très satisfaisant*

L'enquête par questionnaires visait l'exhaustivité pour posséder la « photographie » la plus fidèle possible des pratiques musicales amateurs en Mayenne. Tous les ensembles musicaux amateurs n'ont malheureusement pas répondu. Le taux de retour de 85% est cependant très satisfaisant : il permet en effet d'avoir une représentation fine de la réalité des pratiques musicales amateurs collectives sur les territoires. Par ailleurs, du fait d'un effectif identique (42), des comparaisons pourront être menées entre ensembles à vents et ensembles vocaux.

#### *Un taux de retour différencié en fonction des types d'ensembles*

Les taux de retour des questionnaires des ensembles à vents et des ensembles vocaux sont très différents (91% contre 79%). Le taux de retour, moins élevé pour les chorales, semble être dû à une contrainte technique. Un certain nombre de chorales n'était pas répertorié dans les fichiers en notre possession. Aussi, ces chorales, suite aux indications données au cours des entretiens, ont-elles reçu tardivement leur questionnaire. Cet envoi tardif a entraîné soit un retard important dans la réception des questionnaires (qui a pu entraîner une impossibilité d'analyse) soit un non retour.

#### *Des créations et des disparitions d'ensembles depuis la fin de l'enquête*

De nouveaux ensembles sont nés depuis la fin de l'enquête : une chorale à Laval, un orchestre symphonique à Mayenne (l'Orchestre symphonique de Haute-Mayenne)... D'autres ont disparu... Ces évolutions montrent que le paysage des pratiques musicales amateurs collectives ne s'inscrit pas forcément dans une permanence importante. Elles renforcent l'idée d'un état des lieux à un temps « t » de ces pratiques qu'il conviendrait de faire périodiquement évoluer dans le cadre d'un tableau de bord.

### 3.2.3 Traitement des données issues des questionnaires

#### *Un traitement statistique des données quantitatives*

La saisie des questionnaires a été effectuée sur un logiciel de statistiques. Ce logiciel a ensuite permis d'effectuer des tris à plat, c'est-à-dire d'établir des moyennes, des pourcentages, de réaliser des répartitions par classes (par exemple détermination d'un nombre d'ensembles comprenant un effectif compris dans un même intervalle) question par question. Un grand nombre de tris croisés ont également été réalisés pour approfondir l'analyse et vérifier s'il existait ou non des corrélations entre différentes questions (un groupe d'ensembles a répondu « oui » à une question, a-t-il également donné les mêmes réponses à une autre question ?). Ces tris à plat et croisés sont le plus souvent présentés sous la forme de tableaux ou de graphiques. Le traitement statistique a par ailleurs eu pour but de recoder un certain nombre de questions ouvertes (questions donnant lieu à une réponse écrite) en questions fermées (questions où l'on coche une réponse) pour faciliter le travail d'analyse.

#### *L'écart-type : une notion à préciser*

La présentation de résultats chiffrés sous forme de moyennes est dans la majorité des cas accompagnée de chiffres mesurant l'écart-type. L'écart-type est la mesure de dispersion la plus couramment utilisée en statistique lorsqu'on emploie la moyenne pour calculer une tendance centrale. Il mesure donc la dispersion autour de la moyenne. Cette dispersion des mesures autour de la moyenne est plus étroite dans le cas d'un ensemble de données dont l'écart-type est plus petit. Un élément sélectionné au hasard à partir d'un ensemble de données dont l'écart-type est faible peut se rapprocher davantage de la moyenne qu'un élément d'un ensemble de données dont l'écart-type est plus élevé. L'écart-type est égal à zéro si toutes les valeurs d'un ensemble de données sont les mêmes (parce que chaque valeur est égale à la moyenne).

Prenons un exemple : quatre ensembles amateurs ont pour effectif respectifs 5, 15, 2 et 18 musiciens. La moyenne du nombre de musiciens par ensemble est égale à 10. L'écart-type est de 7,7 musiciens. Cet écart-type élevé par rapport à la moyenne montre que la moyenne n'est pas significative c'est-à-dire qu'elle ne reflète pas correctement le nombre réel de musiciens par ensemble. Les quatre ensembles possèdent maintenant respectivement 8, 12, 9 et 11 musiciens. La moyenne est toujours de 10 musiciens par ensemble mais l'écart-type est de 1,8. Dans ce cas, la dispersion est beaucoup plus réduite, les ensembles possèdent tous autour de 10 musiciens.

#### *Conception de cartes à partir des données issues des questionnaires*

Un travail d'analyse spatiale des données a également été mené grâce à l'outil cartographique. Le logiciel utilisé (Arcview) a permis d'effectuer une distribution spatiale d'un certain nombre de données pour pouvoir établir des comparaisons entre territoires. 17 cartes regroupant 8 thématiques ont été réalisées (elles sont toutes consultables en annexe) :

- Carte n°1 : Localisation géographique des ensembles musicaux amateurs
- Carte n°2 : Localisation géographique des écoles de musique
- Cartes n°3-4 : Comparaison des effectifs des ensembles musicaux amateurs en fonction de leur localisation géographique

- Cartes n°5-6 : Comparaison entre le nombre de musiciens amateurs et le nombre d'élèves des écoles de musique pour 1000 habitants par intercommunalité (communauté de communes, syndicat intercommunal à vocation multiple...)
- Cartes n°7-8 : Comparaison entre la moyenne d'âge des musiciens d'ensembles amateurs et la moyenne d'âge de la population totale par communauté de communes
- Cartes n°9-10-11-12 : Comparaison des origines géographiques des musiciens des ensembles amateurs en fonction de la localisation géographique des ensembles
- Cartes n°13-14-15-16 : Comparaison du mode d'apprentissage de la musique par les musiciens des ensembles amateurs en fonction de la localisation géographique des ensembles
- Carte n°17 : Localisation géographique des prestations des ensembles amateurs

Faute de disposer de données exhaustives et fiabilisées concernant certaines questions, les cartes réalisées ont plus donné la possibilité de dégager des tendances que des orientations nettes. C'est pourquoi il convient d'utiliser ces représentations cartographiques avec prudence en les liant aux autres données disponibles. Certaines cartes sont en effet plus des cartes d'étude que de cartes de présentation finalisées, considérant que la cartographie est autant un outil d'analyse, de recherche que de présentation.

L'analyse des cartes construites à partir des données recueillies dans le cadre de l'étude a souvent été effectuée en comparaison avec la carte des territoires « vécus ». Cette carte des territoires « vécus » représente le zonage en aires urbaines et en aires d'emploi du département de la Mayenne. Elle permet de caractériser les différents types de territoires depuis les pôles urbains jusqu'aux territoires ruraux isolés. Elle constitue donc un outil d'analyse intéressant notamment par rapport à la répartition géographique des ensembles musicaux amateurs dans les différents types d'espace.

### 3.2.4 Exploitation des données issues du questionnaire

#### *Des données qui ont un but informatif*

Une partie des données recueillies dans le cadre de l'enquête par questionnaires a vocation à alimenter une base de données nationale nommée : Réseau musique et danse (RMD). Cette base constitue un nouvel outil d'information à destination du grand public et des musiciens amateurs et professionnels destinée à faciliter leur mise en réseau. Elle devrait être prochainement mise en ligne sur le futur site Internet de l'ADDM 53.

#### *Des données qui ont aussi, et surtout, un but analytique*

Au côté de ces données informatives, d'autres informations sont destinées à l'analyse des attentes, des besoins...des difficultés exprimés ou constatés des ensembles. Elles ont également pour but d'alimenter une réflexion prospective sur l'avenir des ensembles pour ensuite dégager des pistes d'action susceptibles de conduire à un développement des pratiques musicales amateurs collectives en Mayenne.

### 3.2.5 Limites de l'enquête par questionnaires

La majorité des questionnaires a été très bien complétée par les ensembles (le plus souvent par les présidents des ensembles et leur bureau : secrétaire, trésorier...). Cependant, du fait d'un nombre sans doute trop élevé de questions et d'un déficit d'explication de notre part pour certaines, certains questionnaires ont été remplis avec plus de parcimonie. C'est pourquoi il aurait aussi été intéressant de mener un travail de relance téléphonique spécifique pour compléter et affiner le renseignement des questionnaires. Malheureusement, cette tâche n'a pu être effectuée faute de temps.

Enfin, pour des raisons de confidentialité, un certain nombre de données (relatives, notamment, aux ressources financières) n'ont pu être présentées. Ces données concernent, par exemple, les types de formations possédant peu d'ensembles. Ainsi, dans l'étude, un seul ensemble appartient à la catégorie « autres ensembles » (l'Orchestre de Laval et de la Mayenne), les données financières le concernant n'apparaissent logiquement pas par souci d'anonymat.

**Le taux de retour des questionnaires adressés aux ensembles à vents, aux ensembles vocaux et à un orchestre symphonique est très satisfaisant puisque 85% des ensembles ont répondu. Ce taux a donné la possibilité d'établir un état des lieux fidèle des pratiques musicales amateurs collectives en Mayenne. Les données recueillies ont fait l'objet d'un traitement statistique (moyennes, pourcentages, classifications...) et d'un traitement cartographique.**

## 3.3 L'enquête par entretiens

### 3.3.1 Pourquoi des entretiens ?

La mise en place d'entretiens auprès d'un échantillon représentatif d'acteurs des pratiques musicales amateurs collectives intervient en complément de l'enquête réalisée par questionnaires. Cinq objectifs peuvent être assignés à cette enquête par entretiens :

- Aller à la rencontre des acteurs des pratiques musicales amateurs de la Mayenne
- Collecter une information complémentaire à celle des questionnaires auprès des acteurs l'ayant rempli en approfondissant certains des sujets abordés dans ce document
- Rencontrer des acteurs n'ayant pas été associés à l'enquête par questionnaires : élus, agents de développement culturel, directeurs d'écoles de musique...
- Recueillir des données de l'ordre du ressenti, plus sensibles, difficilement exprimables sous une forme écrite
- Croiser les regards entre chefs, présidents d'un ensemble, directeurs d'une école de musique, élus...d'un même territoire

### 3.3.2 Des entretiens auprès de qui ?

Il n'a bien sûr pas été possible de rencontrer l'ensemble des acteurs des pratiques musicales collectives de la Mayenne. C'est pourquoi nous n'avons rencontré qu'un échantillon représentatif de ces acteurs. Les échantillons ont été définis selon des critères propres à chacun des groupes d'acteurs. Notre souhait était de rencontrer un grand nombre d'acteurs pour pouvoir disposer d'une grande diversité de points de vue sur la situation tout en réalisant des entretiens approfondis donc relativement longs à mener et à exploiter.

#### *Entretiens auprès des élus*

- Objectifs spécifiques des entretiens
  - Informer les élus du Conseil général de la réalisation d'une étude sur les pratiques musicales amateurs collectives dans le département de la Mayenne
  - Associer les élus à la réflexion sur le développement des pratiques musicales amateurs en Mayenne et les sensibiliser à ses conclusions
  - Solliciter un avis, un regard extérieur aux ensembles musicaux couplé à une bonne connaissance du territoire, de son aménagement et de son développement
- Critères de constitution de l'échantillon d'élus à rencontrer
  - Elus rencontrés : uniquement des conseillers généraux car l'étude s'effectue à une échelle départementale (importance de la vision départementale)
  - Rencontre de conseillers généraux qui sont également maires de communes dans lesquelles se trouve une harmonie « municipale », une fanfare « municipale »...
  - Elus appartenant à une commission culturelle (Conseil général, communauté de communes...) ayant une connaissance des pratiques musicales...
  - Répartition équilibrée des élus rencontrés sur l'ensemble du territoire départemental
  - Equilibre entre élus du milieu urbain et élus du milieu rural sachant que le critère géographique importe plus que le critère de densité de population
- Elus appartenant à l'échantillon représentatif (voir liste en annexe) :
  - 6 élus, conseillers généraux, ont été rencontrés. Le territoire départemental a été découpé en trois « bandes » du nord au sud : les entretiens ont été effectués auprès de deux conseillers généraux par « bande ».

#### *Entretiens auprès des agents de développement culturel*

- Objectifs spécifiques
  - Sensibiliser les agents de développement culturel aux enjeux spécifiquement liés aux pratiques musicales amateurs collectives
  - Identifier la place des ensembles musicaux au sein de l'offre en pratiques artistiques d'un territoire et, plus globalement, leur importance dans le développement culturel d'un territoire
  - Solliciter un avis extérieur par rapport à la dynamique dans laquelle s'inscrivent les ensembles musicaux amateurs d'un territoire

- Appréhender le degré de coopération et de relation entre les différents ensembles musicaux d'un territoire et plus largement entre ces ensembles et les autres acteurs du développement culturel d'un territoire
- Critères de constitution de l'échantillon des agents de développement culturel à rencontrer
- Rencontre de l'ensemble des agents de développement culturels des territoires mayennais
- Répartition géographique des acteurs rencontrés dépendant de leur présence sur les territoires
- Taille des territoires différente (de la communauté de communes au « pays mayennais »)
- Agents de développement appartenant à l'échantillon représentatif (voir liste en annexe) :  
5 agents de développement culturel ont été rencontrés sur l'ensemble du département de la Mayenne.

#### *Entretiens auprès des directeurs d'école de musique*

- Objectifs spécifiques
- Associer les directeurs d'école de la mise en place d'une réflexion sur les pratiques musicales amateurs en ensemble
- Appréhender la nature des relations entre école de musique municipale ou intercommunale et ensembles musicaux amateurs présents sur le territoire
- Définir les objectifs d'une école de musique par rapport à la formation des musiciens amateurs
- Critères de constitution de l'échantillon de directeurs à rencontrer
- Rencontre de l'ensemble des directeurs des écoles de musique communales ou intercommunales de la Mayenne
- Directeurs appartenant à l'échantillon représentatif (voir liste en annexe) :  
17 directeurs ou responsables d'école de musique (professeurs coordonnateurs, responsables de site...) ont été rencontrés. Ces directeurs peuvent par ailleurs être chef d'un ensemble musical amateur (le plus souvent une harmonie).

#### *Entretiens auprès des chefs d'ensembles musicaux*

- Objectifs spécifiques
- Compléter et approfondir les informations recueillies par l'intermédiaire du questionnaire
- Disposer d'un avis technique et artistique par rapport aux ensembles musicaux amateurs, notamment d'un point de vue qualitatif
- Mieux caractériser et mieux comprendre le(s) rôle(s) d'un chef d'ensemble amateur
- Critères de constitution de l'échantillon de chefs à rencontrer
- Rencontre de chefs d'une harmonie, d'une batterie-fanfare, d'une fanfare, d'une chorale ou d'autres ensembles (orchestres symphoniques)
- Répartition équilibrée des chefs rencontrés sur l'ensemble du territoire départemental

- Entretien avec des chefs à la tête de différents types d'ensembles (tailles, projets, répertoires, publics, contextes, liens avec les écoles de musique...)

- Chefs appartenant à l'échantillon représentatif (voir liste en annexe) :

14 chefs d'harmonie, 5 chefs de batterie-fanfares, 2 chefs de fanfares, 7 chefs de chœur et 2 chefs d'orchestre symphonique ont été rencontrés. Ces chiffres incluent des doubles comptes, de nombreux croisements pouvant alors avoir lieu. Ainsi, nombre de chefs d'harmonie sont également directeurs d'école, certains chefs peuvent être également présidents, un chef peut être chef d'une harmonie et d'une batterie-fanfare...

#### *Entretiens auprès des présidents d'association musicale*

- Objectifs spécifiques

- Compléter et approfondir les informations recueillies dans le cadre de l'enquête par questionnaire

- Disposer d'un point de vue interne par rapport au fonctionnement des ensembles musicaux amateurs et à leur rôle sur un territoire

- Mieux caractériser et mieux comprendre le(s) rôle(s) d'un président d'ensemble amateur

- Critères de constitution de l'échantillon de présidents à rencontrer

- Rencontre de présidents d'une harmonie, d'une batterie-fanfare, d'une fanfare, d'une chorale ou d'autres ensembles (orchestres symphoniques)

- Répartition équilibrée des présidents rencontrés sur l'ensemble du territoire départemental

- Entretien avec des présidents à la tête de différents types d'ensembles (tailles, projets, répertoires, publics, contextes, liens avec les écoles de musique...)

- Présidents appartenant à l'échantillon représentatif (voir liste en annexe) :

8 présidents d'harmonie, 5 présidents de batterie-fanfare, 7 présidents de chorale et 1 président d'orchestre symphonique ont été rencontrés. Il s'agit là encore de chiffres incluant des doubles comptes : des présidents de chorale peuvent aussi être présidents d'une harmonie, l'association regroupant en son sein à la fois une chorale et une harmonie.

### 3.3.3 Formes des entretiens

#### *Des entretiens individuels et libres*

La quasi-totalité des entretiens s'est déroulée dans un cadre individuel en face-à-face. Cette forme d'entretien a été préférée à des entretiens collectifs dans le but de « libérer » le plus possible la parole et de permettre à la personne d'exprimer son propre point de vue. Les entretiens collectifs ont été rares et ont été effectués à l'instigation des acteurs. Ils ont été intéressants dans le sens où ils ont pu créer une émulation dans la réflexion.

Les entretiens se sont déroulés sous la forme la plus libre possible. Il ne s'agissait en effet pas de conduire l'entretien dans un cadre directif ou semi-directif, en posant un trop grand nombre de questions, ce qui aurait été contraire à notre volonté de faire s'exprimer le plus possible la personne rencontrée et ainsi d'approfondir au maximum la réflexion. Cette forme « libre » a également permis de mettre en confiance la personne interviewée et de désacraliser l'exercice formel d'entretien. Une seule question ouverte a été posée au début de chaque entretien pour lancer la discussion. Elle se poursuivait ensuite par un travail de relance.

#### *Des entretiens d'une heure environ, non enregistrés, réalisés sur le terrain*

La durée des entretiens s'est élevée, en moyenne, à environ une heure. Cette durée ne revêtait cependant pas un caractère formel : les entretiens ont pu avoir des durées très variables en fonction de ce que l'interviewé a pu avoir à exprimer.

Il n'a pas été procédé à un enregistrement des entretiens. Ceci est à mettre en lien avec l'objet des entretiens et avec leur traitement ultérieur. L'enregistrement aurait pu nuire à la qualité de l'entretien (mise en confiance...). D'autre part, l'analyse non approfondie des propos ne nécessitait pas la mise en œuvre de ce dispositif : l'analyse du contenu n'a pas été effectuée au terme près. Il n'a pas non plus été procédé à une analyse structurale du propos délivré (manière dont est délivré le propos). Les propos des personnes rencontrées ont simplement fait l'objet d'une prise de notes.

Les entretiens ont été menés, pour leur majorité, sur le « terrain », dans des lieux connus des personnes interviewées. Peu de rendez-vous ont été fixés dans les locaux de l'ADDM 53. Un des objectifs était en effet d'aller à la rencontre des personnes et ainsi de pouvoir, dans certains cas, découvrir les lieux de répétitions des ensembles. Aucun entretien n'a été effectué par téléphone.

### 3.3.4 Bilan des acteurs rencontrés au cours des entretiens

Un nombre important et divers d'acteurs des pratiques musicales amateurs collectives de la Mayenne a été rencontré : au total, 58 entretiens ont été réalisés (la liste complète des personnes rencontrées au cours des entretiens est disponible en annexe).

#### Acteurs rencontrés au cours des entretiens (doubles comptes)

Acteurs	Nombre
Agents de développement culturel	5
Responsables d'école de musique	17
Elus (maires, conseillers généraux, député...)	6
Acteurs des ensembles vocaux	13
Acteurs des fanfares et batteries-fanfares	10
Acteurs des orchestres d'harmonie	19
Acteurs des orchestres symphoniques	3

Le tableau présenté inclut un certain nombre de doubles comptes : beaucoup de directeurs d'école sont également chef d'une harmonie ou d'une batterie-fanfare... D'autres doubles comptes sont possibles : chef et président d'un ensemble musical, président d'un ensemble instrumental et d'un ensemble vocal...

### 3.3.5 Traitement des propos recueillis au cours des entretiens

#### *Une retranscription des entretiens à partir des notes*

L'ensemble des entretiens menés a fait l'objet d'une retranscription. Cette retranscription n'a porté que sur les propos intéressant directement l'étude. Il s'est agi de réécrire les propos, à partir des notes prises, en tenant compte de la forme dans laquelle ils ont été prononcés, le but étant de donner du sens aux propos pour faciliter ensuite leur analyse.

#### *Un classement thématique des propos*

Les propos retranscrits ont ensuite fait l'objet d'une analyse thématique. Elle a consisté à classer par thèmes les différentes phrases ou expressions retranscrites. Cette analyse a été la plus fine possible pour pouvoir ensuite établir des comparaisons entre acteurs à partir d'un même thème. Ce découpage précis a également été adopté pour ne pas oublier des propos plus singuliers, plus originaux utiles à l'analyse. Il en résulte un grand nombre de thématiques : 9 thèmes et 40 sous-thèmes (voir le détail en annexe). Les 9 thèmes qui ont guidé le découpage des propos sont : les ensembles musicaux sur leur territoire, les formes de soutien aux pratiques amateurs, le fonctionnement administratif de l'ensemble amateur, l'organisation de la pratique en amateur, la pratique artistique au sein des ensembles amateurs, les possibilités de développement des pratiques amateurs, les ensembles musicaux amateurs et la société, l'ensemble musical amateur au milieu d'autres pratiques.

### 3.3.6 Exploitation des propos recueillis au cours des entretiens

#### *Des propos qui vont permettre d'approfondir les points abordés dans l'état des lieux sur les pratiques musicales amateurs collectives*

Le questionnaire a principalement permis de recueillir des données quantitatives. Les propos recueillis au cours des entretiens vont permettre de présenter des informations plus qualitatives, plus en lien avec les préoccupations des acteurs sur le terrain. Cette présentation des propos, en articulation avec les données issues des questionnaires, se fera le plus souvent sous la forme de synthèses qui résumeront les propos le plus souvent exprimés. Ces synthèses seront agrémentées d'un grand nombre de citations dans le but d'asseoir l'argumentation sur des éléments très concrets. Le tri dans les citations n'a parfois pas été simple : seules les citations les plus marquantes, les plus pertinentes, les plus à même d'éclairer le propos ont été retenues. Le souci de concision n'a par ailleurs pas conduit à l'élimination de propos plus singuliers ou originaux qui peuvent, néanmoins, porter une idée, un point de vue intéressant à utiliser pour alimenter un débat.

#### *Des propos qui permettent d'explicitier les rôles que donnent les acteurs aux pratiques musicales amateurs*

Aux côtés de l'approfondissement de l'information recueillie par l'intermédiaire du questionnaire, les entretiens ont permis de déterminer les rôles que les acteurs assignent aux pratiques musicales amateurs collectives. Ces rôles qui sont souvent de l'ordre de l'implicite ne pouvaient être abordés que dans le cadre des entretiens. Ils vont permettre de déterminer les objectifs fondamentaux sur lesquels les pistes d'action proposées vont reposer.

### 3.3.7 Limites de l'enquête par entretiens

Le nombre d'entretiens réalisés sur la durée de l'enquête a été très important et de ce fait, n'ont peut-être pas été assez approfondis. Il aurait peut-être mieux valu rencontrer moins de personnes mais approfondir un peu plus les entretiens. Le traitement et l'analyse des propos ont également pu pâtir de ce nombre élevé d'entretiens. Devant le grand nombre de points de vue et d'idées défendues, il a aussi pu être difficile de dégager une vue globale des différentes positions des acteurs.

Beaucoup de propos ont porté sur les ensembles à vents et plus particulièrement sur les harmonies, moins sur les ensembles vocaux. Nous avons en effet rencontré au cours des entretiens l'ensemble des directeurs des écoles de musique. Or les directeurs sont souvent par ailleurs chef d'une harmonie, ce qui les a logiquement conduit à évoquer de façon plus précise les problématiques liées à ces ensembles.

Enfin, l'enquête s'est peu ou pas intéressée directement aux parcours des musiciens amateurs : à quel âge commencent-ils ? A quel âge arrêtent-ils ? Quels ont été les motivations à jouer d'un instrument ou à chanter dans un ensemble ? Quels sont les facteurs qui influent sur ces motivations : l'âge, l'environnement familial, la profession... ? Il aurait sans doute été intéressant de réaliser un certain nombre d'entretiens directement auprès de musiciens amateurs pour apporter des éléments de réponses à ces questions et à d'autres...

**58 entretiens ont été réalisés auprès d'une grande diversité d'acteurs des pratiques musicales amateurs collectives : des chefs, des présidents, des directeurs d'école de musique, des élus et des agents de développement culturel. Ces entretiens, complémentaires aux questionnaires, ont permis de collecter une information plus sensible, plus concrète en lien avec les préoccupations des différents acteurs. Les propos, pour leur analyse, ont été classés en différents thèmes. Ils apparaîtront soit sous la forme de synthèses, soit sous la forme de citations pour éclairer et ancrer dans le réel l'état des lieux.**